SNEP-ACAD
Bulletin du SNEP-FSU de l'académie de Versailles

n°70 / MARS 2025

L'ÉDUCATION PLUS QUE JAMAIS UNE PRIORITÉ

Ce bulletin comporte une affiche A3 à détacher

Bulletin du SNEP FSU de l'académie de Versailles, 24 rue Jean Jaurès 78190 Trappes
N° CPPAP 0926 S 08174. ISSN : 1957-3189. Imprimerie Quarante Six Trappes.
Directeur de la Publication : Marc Legein. Trimestriel. Prix au n° : 1 €

Retour sur les professeurs stagiaires

Accompagnement des stagiaires

L'année de stage est déjà bien entamée. Vous avez peut-être rencontré quelques **difficultés** d'ordre pédagogiques, disciplinaires ou administratives. Mais certainement aussi de **belles réussites et avancées** dans vos pratiques enseignantes. Il faut vous projeter vers votre **titularisation**. Les **visites conseil** vont arriver bien vite. Il faudra absolument **anticiper vos demandes d'accompagnement** si vous rencontrez des difficultés. Nous ne pourrons pas vous aider efficacement si vous nous prévenez au dernier moment.
Ne restez pas isolé•e, depuis la rentrée, le SNEP-FSU a accompagné toutes celles et ceux qui ont fait appel à lui.

Mutations intra-académiques

Il est primordial de bien comprendre le fonctionnement des mutations pour faire ses vœux en toute connaissance de cause. Le SNEP-FSU organise ainsi un **stage spécifique stagiaires en visio** (inscription sur le site du SNEP-FSU Versailles) le mercredi 26 mars à 19h ouvert à tous et toutes.
Les stagiaires syndiqué•e•s pourront bénéficier ensuite d'un entretien individuel. Pour rappel, les stages syndicaux font partie des droits syndicaux et ne peuvent en aucun cas être un motif de non-titularisation.
Le SNEP-FSU reste et restera impliqué dans l'accompagnement des collègues et vous invite à nous rejoindre en vous syndiquant car SE SYNDIQUER, c'est agir durablement pour votre carrière, garantir vos droits et permettre à la discipline de tenir toute sa place au sein de l'Éducation Nationale.

Conférence histoire des programmes EPS

Le SNEP-FSU est allé à la rencontre d'une centaine étudiant•e•s de Nanterre et d'Evry à l'occasion de **conférences sur l'histoire des programmes d'EPS présentées par C. COUTURIER.** Ce fut également un moment pour le SNEP-FSU Versailles de présenter les enjeux contemporains de notre profession : partage de compétences, camaraderie et entraide.

Stagiaires-versailles@snepfsu.net

Estelle Silly
Clg J. Moulin
(Croissy / Seine)

Faire valoir ses droits ça vaut le coup !

Tu en as entendu parler ? Le SNEP-FSU a obtenu une victoire importante concernant l'IMP de coordination des APSA. La Cour Administrative d'Appel de Bordeaux, nous a donné raison, elle confirme la prise en compte des HSA dans le calcul pour l'attribution de l'IMP. Tu as donc droit à 1 IMP pour 3 enseignants assurant au moins 50 heures de service et à 2 IMP pour plus de 4 enseignants en équivalant temps plein. Dès lors que les conditions sont remplies dans l'établissement où tu assures ou as assuré cette mission, nous te proposons de t'aider à faire valoir cet acquis syndical.

En outre, pour la première fois de son histoire, le SNEP-FSU demandait le départ du directeur national de l'UNSS. Il s'avère que notre revendication a été entendue. C'est là, encore une fois, la force du syndicat : il permet de s'unir pour peser collectivement dans les décisions qui nous concernent, de garantir nos droits et de bénéficier d'un soutien juridique en cas de besoin.

Mais alors pourquoi se syndiquer fait-il peur à certain•es collègues ?

Se syndiquer, ce n'est rien de plus que rejoindre un collectif.

Le manque de temps est souvent évoqué. Pourtant, prendre 5 minutes pour adhérer au SNEP-FSU, c'est faire partie du collectif et c'est déjà une manière de participer à la lutte par procuration. En prenant ta syndic', tu permets au SNEP-FSU de vivre, tu permets à ceux et celles qui militent déjà de continuer à pouvoir le faire. Bref, se syndiquer et faire valoir ses droits, ça vaut le coup !

Célia Maysonnave
Collège Jean Lurcat (Sarcelles)

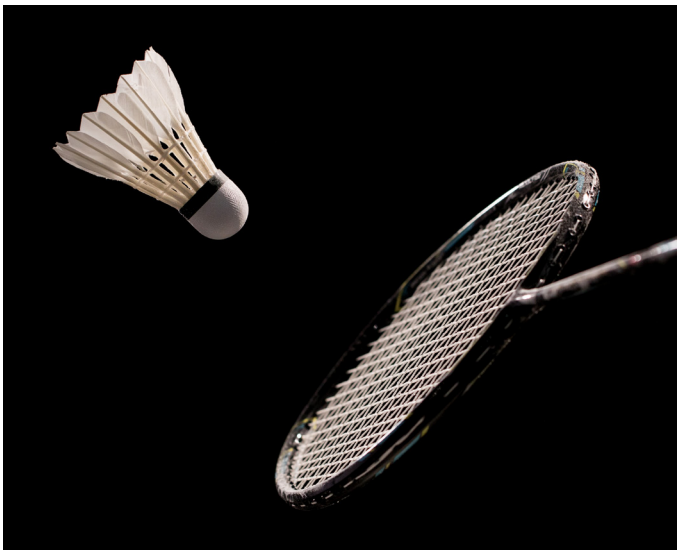

SITE INTERNET :
http://www.snepfsu-versailles.net/

L'ÉDUCATION PLUS QUE JAMAIS UNE PRIORITÉ

/ SOMMAIRE /

Brèves // p2
- Retour sur les professeurs stagiaires
- Faire valoir ses droits, ça vaut le coup !

Edito // p3
L'éducation plus que jamais une priorité

Actualité // p4
Pour d'autres choix budgétaires éducatifs

Dotation Horaire Globale // p5

Affiche des Journées de l'EPS (à détacher !) // p6-7

Programme des journées de l'EPS // p8

Equipements // p9
Gymnase score : l'enquête à ne pas rater

Sport scolaire // p10
Février 2025, un nouveau départ pour l'UNSS

Corpo // p11
- Mouvement INTER 2025 toujours dans l'opacité
- CAPA rendez-vous de carrière

Fiche de syndicalisation // p12

Dans un contexte international anxiogène où l'obscurantisme, la brutalité, la loi du plus fort et l'impérialisme imposés par Poutine et Trump menacent la paix en Europe, il nous appartient de questionner notre propre conception de la démocratie.

Avec Trump à la Maison Blanche nous découvrons avec stupeur que le profit et l'individualisme poussés à leurs paroxysmes deviennent une valeur cardinale et que les équilibres diplomatiques internationaux s'en trouvent bouleversés.

En réponse, le président Macron annonce le renforcement des moyens de la défense mais sans augmentation d'impôts. Dans un contexte budgétaire déjà extrêmement dégradé cela signifie que de nouvelles coupes budgétaires sont à craindre à l'Education Nationale et dans les autres services publics.

Et pourtant nous avons plus que jamais un besoin impérieux d'éducation et donc de moyens pour permettre à ce service publique de remplir ses missions essentielles pour le pays. Or les orientations à l'œuvre en ce mois de mars dans nos établissements ne vont pas dans ce sens. La mise en place à marche forcée du très contesté « choc des savoirs » sans que le cadre réglementaire soit respecté en est l'illustration. Sur le fond, et au vu du contexte international, le mot « choc » est-il bien approprié pour une réforme qui se dit éducative ? Nous en doutons. Sur la forme le décret du Premier ministre, pourtant exigé par le conseil d'Etat pour la mise en place de la réforme, n'est toujours pas paru alors même que dans les collèges les conseils d'administration doivent voter les DHG. Cela est inadmissible, d'autant plus que la mise en place des « groupes de besoin » se fait avec moins de moyens dans de nombreux établissements.

L'affaire Notre Dame de Bétharram vient également percuter de plein fouet le monde de l'éducation. il appartient aux responsables politiques d'assumer et d'agir pour que de tels agissements ne se reproduisent plus. Il nous apparait également nécessaire d'interroger sérieusement le fonctionnement de l'enseignement privé sous contrat qui semble très peu contrôlé et en conséquence envisager la réorientation des financements de l'Etat et des collectivités vers l'enseignement public.

Plus que jamais il nous appartient de peser et de semer des graines pour que soient donnés les moyens de former, instruire, éduquer notre jeunesse, les citoyen•nes de demain. Pour cela les valeurs humanistes et émancipatrices doivent servir de boussole car elles sont tout aussi essentielles au maintien de la paix et à la lutte contre l'obscurantisme et le populisme.

(Edito écrit le 9 mars)

Jérome Le Cam
Collège Léon Blum (Villepreux)

POUR D'AUTRES CHOIX BUDGÉTAIRES ÉDUCATIFS

Fin décembre dernier, Élisabeth Borne est devenue la cinquième ministre de l'éducation nationale de l'année 2024, et la sixième depuis 2022. D'emblée, la nouvelle ministre a ouvertement assumé ne pas être une spécialiste des questions scolaires. Cette déclaration à la limite de la provocation, alors qu'elle arrive dans une École au bord de l'asphyxie, a fait réagir toute une profession en attente et en demande d'une toute autre considération gouvernementale. « Mme 49-3 » ex-première ministre, reste associée à la réforme des retraites contre laquelle les personnels de l'éducation nationale se sont massivement mobilisés durant l'hiver 2022 et au printemps 2023. Dans ses vœux, elle affirme que les réformes menées dans l'éducation nationale ne sont pas comprises, visant sans doute le « Choc des Savoirs », cette énième réforme imposée à marche forcée, contre l'avis des enseignant-es. Alors même que le décret relatif à la réforme du « Choc des Savoirs » n'est pas encore publié, la rentrée prochaine se prépare sans bilan véritable sur sa mise en place chaotique. Dénoncés par les travaux de la Recherche, rejetés par les parents d'élèves et le corps enseignant et même invalidés par le conseil d'état, les groupes de niveaux 6ème/5ème, opèrent bien plus un tri sélectif entre les élèves qu'une remédiation éducative visant la réussite de toutes et tous.

Dans le contexte politique actuel dont l'instabilité doit nous pousser à revendiquer d'autres choix, le gouvernement Bayrou vient d'imposer à l'issue de deux 49.3, un budget 2025 d'austérité qui continue ses coupes dans la dépense publique. Les secteurs de l'enseignement supérieur, de l'écologie, de l'aide publique à l'emploi ainsi que celui de la Sécurité sociale sont les plus touchés. Dans l'Éducation Nationale, l'abandon des 4000 suppressions d'enseignants est une bonne nouvelle à mettre à l'actif des actions menées depuis novembre par la FSU et ses militant-es. C'est un choix à saluer même s'il faudrait créer 10000 postes supplémentaires pour retrouver le même nombre d'emplois d'enseignant-es dans l'éducation qu'en 2017. Même si la démographie semble amorcer une baisse dans les années à venir, cette décision est à encourager pour la suite. Cela permettra enfin d'améliorer le taux français d'encadrement prof/élève qui est à ce jour le plus mauvais en Europe ! À entendre les milliards débloqués en quelques jours pour mener la bataille de l'IA ou bien ceux annoncés pour augmenter les dépenses de défense, on se dit qu'éduquer et former notre jeunesse devrait aussi être un « effort de guerre » nécessaire contre les visions impérialistes et populistes qui frappent à nos portes et menacent aujourd'hui notre système démocratique.

Eric Olivero
Lycée JB Corot (Savigny-sur-Orge)

Axel Bony
Collège L. Michel (Corbeil-Essonnes)

VAL D'OISE

Notre département voit de nouveau ses effectifs prévisionnels augmenter, aussi bien en collège qu'en lycées. Certes, la dotation horaire allouée est en augmentation, mais les moyens restent toujours insuffisants pour améliorer les conditions de travail des élèves et des professeurs. En collège, 424 élèves de plus sont attendus, la dotation horaire augmente de 1219 HP et 72 HSA. En lycées, 834 élèves de plus sont attendus, la dotation horaire augmente de 1094 HP et de 36 HSA.
Nous dénonçons l'utilisation de la marge qualitative pour permettre d'avoir des classes à 24 ou 26 élèves pour les IPS les plus faibles. L'abondement de cette marge ne doit pas être conditionné à l'incapacité de l'établissement à autofinancer la création des classes à effectif réduit.
Nous rappelons notre opposition à l'ensemble du « choc des savoirs » et donc aux groupes de niveaux qui sont autofinancés au détriment d'autres aménagements.
Pour la FSU, l'amélioration des conditions de travail de toutes et tous passe nécessairement par une réduction significative des effectifs dans les classes et des recrutements à la hauteur des besoins, ce qui implique d'améliorer en urgence l'attractivité de nos métiers et de revaloriser les salaires de toutes et tous sans contrepartie.

HAUTS DE SEINE

Pour la rentrée prochaine dans les Hauts de Seine, nous pouvons constater que les effectifs continuent à diminuer avec une perte de 601 élèves et que la volonté d'améliorer les conditions d'enseignement ne concernera partiellement que les lycées où le nombre de postes ne bougera pas malgré la perte de 108 lycéen-nes et une DHG en forte baisse de 1443 h avec une diminution des HSA (transformation des HSA en heures postes).
En collège, la perte de 495 élèves engendrera une baisse de 1614h de DHG entraînant une diminution des heures postes.
La situation pour les SEGPA est inquiétante car, avec un effectif de +2 élèves, les moyens seront tout de même en baisse (-80.5 h).
Nous constatons que le niveau d'encadrement ne s'améliore pas pour notre département dans le service public d'éducation et nous n'avons toujours pas connaissance des moyens attribués au privé.
Le SNEP-FSU fera entendre la voix des collègues dans le sens d'une recherche d'amélioration des conditions de travail et d'apprentissage pour les élèves lors des instances du Conseil Social Administratif et des groupes de travail.
Les IMP ne sont pas connues à ce jour mais il faudra être vigilant sur les IMP de coordination surtout lorsque les besoins dépassent 4 Emplois Temps Plein (E.T.P) impliquant une deuxième IMP.

YVELINES

Du dialogue mathématique !

Les années passent et le dialogue social s'affaiblit toujours davantage. La prise en compte des situations particulières n'existe plus. Du calcul mathématique point.
Pour être honnête, ces calculs permettent une répartition des moyens plutôt équilibrée et juste entre les établissements. Mais tous ces calculs cachent une réalité qui inquiète la profession depuis trop longtemps maintenant.
Le CSA-SD qui s'est tenu le 10 février dernier a acté une hausse démographique dans le secondaire pour 2025. Elle se décompose comme suit : -495 élèves en collège pour un total de 66133 élèves, +976 élèves en lycées pour un total de 52750 élèves et +41 élèves en SEGPA pour un total de 1399 élèves.
En collège, il y aura une fermeture de 7 divisions sur le département pour un volume horaire en baisse de 336h et la suppression de 19 ETP.
En lycées, cela se caractérise par une ouverture de 13 divisions dans l'enseignement général et de 4 divisions dans la voie technologique pour un volume horaire en hausse de +725 heures soit la création de 48 ETP.
Au regard de cette présentation, l'ensemble des représentants syndicaux présents ont voté contre l'enveloppe présentée en CSA-SD et appelle à augmenter le budget.

ESSONNE

Hausse des moyens en Essonne ? Oui mais...

Suite à une rentrée 2024 catastrophique en Essonne, la préparation de rentrée prochaine est particulièrement anxiogène dans les collèges et les lycées du 91. Qu'en sera-t-il du Choc des Savoirs en septembre 2025 ? La carte des formations évoluera-t-elle en lycée ? Les établissements recevront-ils suffisamment de marge pour répondre aux besoins pédagogiques et sociaux des publics accueillis ?
Autant de questions que se posent les collègues car dans le 91 les effectifs continuent d'augmenter avec **818 élèves supplémentaires par rapport aux effectifs constatés en septembre dernier (+ 55 élèves en collège et SEGPA, + 763 élèves en lycée)**.
Suite au CSA du 10 février dernier, examinant les DGH 2025, on observe dans les collèges une augmentation de l'enveloppe globale qui s'explique uniquement par le financement des heures de soutien en 4ème et 3ème. Cette hausse masque en réalité une façon d'imposer à marche forcée des mesures qui ne font pédagogiquement pas leurs preuves.
Dans les lycées, la hausse des moyens n'est pas non plus à la hauteur de l'explosion des effectifs que connaîtront les établissements à la rentrée prochaine. Les ouvertures de classes seront insuffisantes au regard du nombre d'élèves attendus et la baisse drastique des marges ne permettra pas d'apaiser des climats scolaires déjà fortement dégradés. À ce jour, aucune information n'a été communiquée concernant les enveloppes d'IMP et les parts fonctionnelles du Pacte...

HAND à 4

DANSE

TENNIS DE TABLE

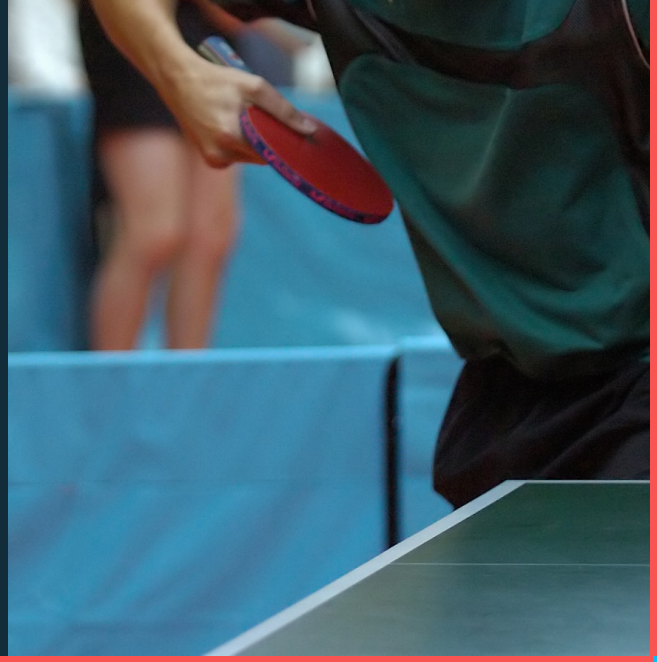

Anne SCHMITT - agrégée d'EPS, chercheuse, sociologue du sport, du genre et du corps, spécialiste des inégalités sexuées dans le sport - Maitresse de conférence au STAPS Paris-Saclay

Mejdaline MHIRI - Journaliste de sport, ancienne rédactrice en cheffe "Les Sportives", co-fondatrice de l'association des femmes journalistes de sport en 2021, chroniqueuse sportive à "l'Humanité".

Temps de convivialité

Construire ensemble une EPS de l'Égalité

Pascale JEANNIN - agrégée d'EPS, formatrice à l'université Paris Est Créteil, vice-présidente de la FFHB en charge de l'éducation, du développement des Hands et de la performance sociale (à l'origine du Hand à 4)

Conférence et Ateliers de Pratique

Inscriptions en ligne
sur le site du SNEP-FSU Versailles
Autorisation d'absence à déposer
avant le 28 mars 2025

SNEP-FSU Versailles

LES JOURNÉES DE L'EPS

PAS D'ÉDUCATION SANS ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

ÉGALITÉ

2ème édition

Lundi 28 et Mardi 29 avril 2025

STAPS NANTERRE (92)

Accès : station "Nanterre-Université" (RER A ou ligne L)

ATELIERS DE PRATIQUE

(lundi et mardi après-midi)

Temps de conférences et d'échanges

Le PROGRAMME des JOURNEES de l'EPS EGALITE

STAPS PARIS NANTERRE

Les journées de l'EPS Egalité (2ème édition) du SNEP-FSU Versailles, se font en partenariat avec le STAPS Nanterre : deux journées de rencontre, de formation et réflexion, d'ateliers de pratique dans plusieurs APSA, d'échanges et de convivialité, ouvertes à l'ensemble des collègues de l'Académie pour poursuivre le chantier collectivement.

Traiter de l'EGALITE Fille-Garçon dans le SPORT, en EPS et dans le Sport Scolaire est à la fois un sujet de société et une question complexe toujours autant d'actualité. Aussi nous questionner sur notre métier, dont le rapport au corps et aux autres est au cœur de nos enseignements, sur les dilemmes et les leviers d'action, et sur les orientations institutionnelles pour répondre à l'échec des filles en EPS, nous apparait comme un enjeu important pour construire ensemble des pratiques explicitement égalitaires.

Si les choses avancent en termes d'égalité, il y a tout de même des risques de retour en arrière très forts (Trump, mais aussi le retour en force des masculinistes hargneux, en France, la difficulté à faire passer les programmes d'EVARS…).

Les clivages existent aussi dans notre profession.
Beaucoup d'élèves pensent encore qu'il y a des APSA de filles et de garçons, rechignent à travailler en mixité…
Il y a un enjeu fort à avoir de plus en plus de professeur.es d'EPS sensibilisé.es et volontaristes sur les questions d'égalité de genre, féministes (hommes et femmes).

Ce temps fort académique s'inscrit en effet dans un contexte international de montée des extrêmes droites très inquiétante, et de choix politiques et de réformes, qui continuent de dégrader le service public d'Education, l'EPS et le Sport Scolaire, et de renforcer les inégalités sociales et sexuées.

C'est ENSEMBLE, grâce à nos capacités créatrices, notre force collective et notre engagement que nous pourrons transformer nos regards, nos pratiques, et œuvrer à une société plus juste au quotidien.

ALORS RENDEZ-VOUS À NANTERRE LES 28 ET 29 AVRIL 2025 POUR Y TRAVAILLER ENSEMBLE !

Lundi 28 Avril 2025

8H30-9h	Accueil UFR STAPS Nanterre, (bâtiment Alice Millat, amphi S2)	
9h-9h45	Ouverture par **le collectif du SNEP-FSU Versailles** Les enjeux des journées de l'EPS dans le contexte actuel de la société, de l'Ecole, de l'EPS et du Sport Scolaire. Pourquoi défendre une Ecole de l'émancipation de toutes et tous, de l'Egalité et de la Solidarité, pilier de la démocratie. Pourquoi poursuivre le fil rouge de l'Egalité Filles-Garçons et des questions de genre dans les APSA ? Les enjeux de la mixité de genre et de son traitement à l'Ecole, en EPS, en STAPS et dans le domaine du Sport.	
10h-12h Conférence suivie d'un échange avec la salle	**Anne SCHMITT.** Chercheuse et maitresse de conférences au STAPS Paris-Saclay, sociologue du sport, du corps et du genre, spécialiste des inégalités sexuées. Eclairage socio-historique sur les inégalités sexuées dans le sport pour comprendre les freins essentiellement culturels, la construction de rapports au corps différenciés et de normes genrées. L'importance de la formation des enseignant-es d'EPS aux questions de genre, afin de déconstruire la naturalisation des différences de performance entre les filles et les garçons. Des outils en lien avec les apports scientifiques et les observations de nos pratiques en EPS, pour comprendre, repérer ce qui se joue et concevoir notre enseignement afin d'œuvrer à l'égalité au quotidien.	
12h-13h30	Pause Repas.	
13h30-16H30	**ATELIERS de PRATIQUE et Réflexion** Coanimation avec le filtre de l'Egalité de genre	**HAND à 4** ***-Pascale Jeannin,*** *professeure agrégée d'EPS, formatrice au Staps Sorbonne Université (présence à confirmer)* **-Josselin Duchemin** professeur d'EPS au Staps Paris-Nanterre
		DANSE **-Maryse Féron** professeure d'EPS au Staps Paris-Nanterre **-Ophélie Mathieu** professeure d'EPS au Staps Paris-Nanterre
		TENNIS DE TABLE **-Sylvain Canitrot,** professeur EPS collège Levallois Perret **-Alexis Mars** professeur d'EPS formateur au Staps Nanterre
17h-18h30	**Mejdaline MHIRI**. Journaliste de sport. Ancienne joueuse de Hand à Ivry. Ancienne rédactrice en cheffe du journal « Les Sportives », co-fondatrice de l'association des femmes journalistes de sport en 2021, chroniqueuse sportive dans le journal l'Humanité… Les enjeux des médias et de la féminisation du monde du sport à tous les niveaux. Etats des lieux d'un monde masculin et sexiste. Les enjeux de la médiatisation des sportives, de la sensibilisation et formation aux questions de genre, du militantisme et de l'engagement pour faire avancer les droits de toutes les femmes et l'Egalité.	
18h30-20h	**Temps de CONVIVIALITE. APERO offert par le SNEP-FSU Versailles.** UFR STAPS Nanterre, (bâtiment Alice Millat, amphi S3) Proposition de poursuivre au Restaurant.	

Mardi 29 Avril 2025

8h30-9h	Accueil UFR STAPS Nanterre, (bâtiment Alice Millat, amphi S2)	
9h-12h **TABLE RONDE**	**La richesse du hand à 4, de l'EPS au monde fédéral en passant par l'UNSS, face aux enjeux d'une pratique plus égalitaire ou comment favorise-t-il l'accès des filles aux pratiques sportives et artistiques ?** **Comment et pourquoi le hand à 4 a-t-il trouvé sa place dans les STAPS et dans les concours ?** **Les « plus en EPS » (SSS / EPPCS) représentent-ils un levier fondamental dans l'accès des filles en STAPS ?** **Pascale JEANNIN :** professeure agrégée d'EPS, formatrice à l'université Paris Est Créteil, vice-présidente de la FFHB en charge de l'éducation, du développement des hands et de la performance sociale. A l'origine du Hand à 4. **Mélanie PELTIER**, professeure agrégée d'EPS, co-secrétaire académique du SNEP-FSU Versailles, responsable nationale du secteur sport scolaire et élue des AS nationale. **Jérôme LE CAM**, co-secrétaire académique du SNEP-FSU Versailles, représentant du SNEP-FSU au niveau du CDUNSS 78 et du CRUNSS Versailles, responsable d'une SSS et d'une AS en Hand au collège de Villepreux. **Axel Bony**, co-secrétaire départemental du SNEP-FSU 91, représentant du SNEP-FSU au niveau du CDUNSS 91, membre de la CMD égalité du 91.	
12h-13h30	Pause Repas. ***« Auberge Espagnole »***	
13h30-17h	**ATELIERS de PRATIQUE et Réflexions** Co animation avec le filtre de l'Egalité de genre	**HAND à 4** **-Pascale JEANNIN** professeure agrégée d'EPS Staps Sorbonne Université **-Josselin DUCHEMIN** professeur d'EPS Staps Nanterre
		DANSE -en attente de confirmation
		TENNIS DE TABLE **-Sylvain CANITROT** professeur d'EPS, collège Levallois Perret -en attente de confirmation

GYMNASE SCORE : l'enquête à ne pas rater !

Le SNEP-FSU a lancé le gymnase score depuis 1 mois et c'est déjà une réussite. 36% des établissements de l'académie de Versailles ont évalué les équipements sportifs mis à leur disposition. Le questionnaire national, doit nous permettre d'établir un diagnostic exhaustif sur l'ensemble du territoire de l'état de nos salles de classe que sont les équipements sportifs. Chaque équipe pédagogique a aujourd'hui la possibilité de faire un état des lieux de l'EPS et du sport scolaire dans son établissement et le rendre ainsi visible auprès de l'institution et de toutes les collectivités.

Les premiers retours font état d'une grande inégalité territoriale au sein de notre académie, y compris au sein d'un même département. Il ressort pour l'instant que 46,3% des établissements ne peuvent pas enseigner l'EPS dans des conditions favorables. 22% des établissements sont même placés dans des conditions très dégradées voire inacceptables. Autre élément inquiétant dans l'académie de Versailles, 16 % des collèges de l'académie n'ont pas accès à une piscine pour assurer à minima l'apprentissage du savoir nager.
L'enquête permet de mettre en lumière le désengagement des collectivités au sujet des équipements sportifs. Il apparait nécessaire que les collectivités se saisissent de la question pour assurer un service public d'éducation de qualité sur tous les territoires, répondant ainsi au principe d'égalité d'accès de toutes et tous à l'École. Pour le SNEP-FSU, assurer une EPS et un sport scolaire exigeants passe impérativement par des équipements sportifs adaptés aux besoins scolaires et en nombre suffisant. L'EPS ne doit plus être empêchée, dénaturée et ses contenus appauvris faute d'équipements proches, variés et avec une haute qualité d'usage. Et ce qui est bien pour l'EPS l'est tout autant pour le monde associatif.

À la qualité d'usage recherchée par le SNEP-FSU, doit être associée la qualité environnementale. Les besoins de rénovation sont importants puisque 85 % des équipements sportifs datent d'avant 1985. Et nous savons que le coût de l'inaction, estimé de 5 à 20% du PIB mondial est supérieur au coût de l'action estimé quant à lui à 1 voire 2 %.

Pour le SNEP-FSU Versailles, un plan d'urgence de rénovation et de modernisation des installations sportives s'impose. Nous réclamons également la réalisation d'un plan pluriannuel de rattrapage de construction d'installations sportives priorisant les établissements en déficit d'équipement, en mutualisant les différents niveaux de collectivité (communes, département, région).
Le SNEP-FSU Versailles invite donc la profession à participer massivement à cette enquête. Il agira avec la profession partout où les conditions doivent être dénoncées et rapidement améliorées.

Remplir le Gymnase score, c'est permettre à chaque équipe EPS d'agir et au SNEP-FSU d'intervenir.

Sylvain Quirion
Collège F. Truffaut
(Gonesse)

Février 2025, un nouveau départ pour l'UNSS ?

AU NIVEAU NATIONAL

Un directeur national mis à pied
Depuis le 10 février 2025, l'UNSS connaît une situation inédite avec une procédure disciplinaire engagée par la ministre de l'EN, présidente de l'UNSS, à l'encontre du directeur national, Olivier Girault. Pour le SNEP-FSU, cette mise à pied doit être le premier pas vers un changement radical de la gouvernance et des politiques budgétaires et sportives à l'UNSS.

Un règlement fédéral (RF) hors sol
Actuellement, l'activité de nos AS peut être contrariée par le RF 24-28 finalement adopté lors de l'AG UNSS du 11/02/25. Le SNEP-FSU s'est de nouveau opposé à ce document pour des raisons telles que la réduction du nombre d'élèves dans les équipes ou la mise à l'écart des élèves de 6ème, de seconde ou des redoublants de terminale pour les APSA de la liste 1. Et que dire des inégalités de traitement entre les élèves en fonction des décisions des commissions mixtes nationales (CMN), autant de modalités que d'APSA concernant le rôle de juge et de coach ou les possibilités de sur-classement. Autre aberration, la catégorie du sport partagé qui devient la variable d'ajustement du nombre d'équipes qualifiées aux championnats de France alors même que l'inclusion est une des priorités de l'Éducation Nationale !

Des finances toujours en alerte rouge
Les annonces budgétaires ne sont pas réjouissantes. L'exercice budgétaire 23-24 est déficitaire à hauteur d'un peu plus d'1M d'€ avec une offre de compétitions et de rencontres qui a baissé malgré ce que nous présente OPUSS. Le budget 24-25 est quant à lui inquiétant. L'effort demandé aux familles et aux AS avec l'augmentation du prix des licences et des affiliations ne suffira sans doute pas pour équilibrer le budget. Les 450 000€ provenant du mécénat promis par Olivier Girault sont plus que jamais en suspens. La défiance du SNEP-FSU et des élu•es des AS face au budget 24-25 présenté en juillet 24 s'avère plus que justifiée aujourd'hui !

AU NIVEAU DE L'ACADEMIE DE VERSAILLES

Le Projet Académique Du Sport Scolaire du 2nd degré 24-28 (PADSS)
Localement, l'enjeu principal reste bien la pratique du plus grand nombre de nos licencié•es dans les districts et au-delà chaque mercredi après-midi. Ainsi dans un contexte de restrictions budgétaires, les choix réalisés autour des programmes territoriaux départementaux et régional doivent se décider collectivement avec l'ensemble des acteurs et actrices du sport scolaire versaillais pour garantir la pratique de toutes et tous. Le travail autour du PADSS a débuté avec l'enquête à la profession. Le SNEP-FSU sera force de propositions dans tous les lieux où il sera convié. Les séminaires des animateurs•trices d'AS du mois de juillet devront être des temps de travail autour des PDDSS afin que la profession s'empare largement de ces outils.

Les annonces budgétaires inquiétantes
Le budget prévisionnel présenté lors du conseil régional de l'UNSS (CRUNSS) suscite des inquiétudes. Si le SNEP-FSU se félicite de l'augmentation de l'aide de la région IDF sur le volet « formation », le soutien sur le volet sportif est plus que décevant. Après des années de baisse, la subvention se maintient au niveau le plus bas, ne permettant pas de faire rayonner le sport scolaire à Versailles. Nous pouvions espérer davantage en guise d'héritage des JOP 2024 ! D'autant plus qu'une baisse des subventions départementales dans au moins deux départements de l'académie sont d'ores et déjà annoncées (91 et 95). Ces aides sont pourtant primordiales au dynamisme du sport scolaire dans nos territoires.

Mélanie Peltier
Collège la Mare aux Saules
(Coignières)

MOUVEMENT INTER 2025 toujours dans l'opacité

Ce mouvement est le 6ème à se faire sans aucun contrôle paritaire et sans transparence de la part de l'administration.
Chaque année, plus d'une centaine de corrections étaient faites en groupe de travail à Versailles, pas loin de 1000 sur les autres académies et encore un peu plus d'une centaine lors du travail préparatoire à la formation paritaire mixte nationale chargée des affectations.

Cette année encore, nous avons eu connaissance d'erreurs... comment croire qu'un contrôle a été fait par l'administration ?
Les Recteurs et la Ministre devront assumer la responsabilité d'un mouvement erroné et injuste, dont les résultats seront connus le 14 mars.

Le SNEP-FSU, continue de revendiquer un système à une seule phase afin de diminuer les cas d'insatisfaction à l'issue des deux phases et évidement avec un contrôle paritaire seul garant d'un mouvement juste et équitable.

Le mouvement INTRA débutera le 25 mars et nous accompagnerons tous les collègues jusqu'au 13 avril pour les conseils sur les vœux et ensuite pour les contestations, notamment lors des trois réunions organisées les 25, 26 et 27 mars.

CALENDRIER DU MOUVEMENT INTRA (académie de Versailles)

- **Du 25 mars jusqu'au 7 avril 12h :** saisie des vœux sur i-prof pour le mouvement général, le mouvement spécifique et la phase d'ajustement des TZR.
- **Du 7 au 13 avril :** confirmation, ou modification de votre saisie via colibri.
- **Du 5 au 22 mai :** affichage des barèmes sur SIAM et période de contestation.
- **23 mai :** affichage définitif des barèmes (ne pas oublier de vérifier votre situation, même si tout était bon auparavant, des collègues ont eu de mauvaises surprises lors de la phase inter).
- **A partir du 4 juin :** résultat des affectations.
- **22 juin :** date limite de l'envoi des préférences TZR par le biais de l'annexe, sous couvert de votre chef d'établissement.
- **Vers le 11 juillet :** affichage sur i-prof pour les affectations à l'année des TZR.
- **Fin août :** affectations provisoires (TZR).

CAPA rendez-vous de carrière

La CAPA examinant les recours pour les collègues du second degré s'est tenue mardi 11 février 2025.

Elle a été précédée d'un groupe de travail : deux journées au cours desquelles les élu•es de la FSU sont intervenu•es sans relâche pour défendre les dossiers de toutes et tous les collègues. Ils ont dénoncé :
• les déroulés de certains rendez-vous de carrière ;
• le caractère dissuasif de la procédure de recours et l'impossibilité, pour les non-vus du 9ème échelon, de contester l'avis porté.
• l'incohérence entre le nombre d'items « excellent » et/ou « très satisfaisant » obtenus et l'appréciation finale ;
• le positionnement arbitraire de certains items, tout particulièrement ceux ''agir en éducateur responsable'' et ''s'engager dans un parcours de formation'' qui servent trop souvent de variables d'ajustement sans aucun argument valable.
• le refus de l'administration de modifier les items vers le haut.
• la non prise en compte manifeste des observations.
• la non prise en compte de l'ensemble de la carrière.

L'administration nous soumettait la situation de 43 collègues (dont 2 en EPS) du second degré ayant saisi la CAPA (6 recours au 6ème échelon ; 15 au 8ème ; 22 au 9ème).
C'est fort peu au regard du nombre de collègues concerné•es par un rendez-vous de carrière en 2023-2024 (2666 collègues dont 90 n'ont pas été vu•es). D'autant plus que les recours sont en forte baisse cette année (72 recours examinés en 2023 et 67 recours en 2024).

Les interventions nombreuses et répétées des élu•es FSU ont permis que 27 appréciations finales soient revues à la hausse ou annulée (26 en CAPA, puis une supplémentaire suite à un arbitrage Recteur, soit un peu plus de 60,5 % des appréciations revues, 100% en EPS, une à la hausse et une annulée pour dysfonctionnements de l'administration).
Nous avons aussi obtenu que soient effacées certaines mentions problématiques, évoquant les problèmes de santé de collègues, la maternité, le congé paternité ou quelques remarques inappropriées.

Que vous ayez déposé ou non un recours, et quel que soit le résultat, si vous étiez concerné•e en 2023-2024 par un rendez-vous de carrière, vous êtes promouvable cette année à l'avancement accéléré au 7ème ou au 9ème échelon, ou bien à la Hors-Classe.
Ces opérations ne sont plus soumises au contrôle paritaire, et se font donc désormais dans la plus grande opacité. Les résultats seront communiqués aux intéressé•es à compter du 28 mars.

Bruno Maréchal
Collège Gagarine (Trappes)

Syndicalisation 2024-2025

Identité

Date de naissance ____/____/____ Sexe : F ☐ M ☐

Nom

Nom de naissance

Prénom

Adresse complète

Mail

Téléphone fixe

Téléphone portable

Situation professionnelle

Etablissement d'affectation ou zone de remplacement

Code établissement

Nom

Adresse complète

Echelon (ou groupe pour les retraités)

Situation administrative (entourez ci-dessous)

TZR	Poste fixe	Temps partiel : %
Agrégé stagiaire	Prof EPS stagiaire	Prof Sport ou CEPJ stagiaire
Disponibilité	Congès (parental…)	

Bulletins

Envoi des bulletins (nationaux, académiques et départementaux) du SNEP-FSU, des hors séries « Contrepied », des bulletins FSU « POUR », courriers divers, …

Pour les nouvelles adhérentes et nouveaux adhérents, les publications et courriers sont envoyés, par défaut par courrier à l'adresse personnelle. Pour les recevoir en version numérique ou en version papier à l'adresse de l'établissement, rendez-vous dans votre espace adhérent. https://www.snepfsu.fr/espace-membre/.

Pour les anciennes adhérentes et anciens adhérents, nous conservons les choix des années précédentes. Pour apporter des modifications, rendez-vous dans votre espace adhérent. https://www.snepfsu.fr/espace-membre/.

Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin

J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU - Service informatique, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS.

Date et signature

Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2024-2025

Catégorie professionnelle

Entourez votre catégorie professionnelle

	Catégorie/échelon										
	1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11
Prof EPS - Prof de sport - CEPJ - PCEA Agri - ENS	100 €	130 €	165 €	169 €	175 €	181 €	190 €	204 €	216 €	230 €	246 €
Prof EPS classe normale biadmissible			163 €	174 €	184 €	193 €	202 €	217 €	233 €	247 €	257 €
Prof EPS HCl (Hors Classe) - P. Sport HCL - CEPJ HCl - PCEA HCl	216 €	229 €	245 €	262 €	279 €	295 €	300 €				
Prof EPS ClEx (Classe Ex) - P. Sport ClEx - CEPJ ClEx - PCEA ClE	254 €	269 €	283 €	303 €	325 €	338 €	355 €				
CE		128 €	136 €	142 €	148 €	156 €	163 €	171 €	180 €	191 €	201 €
CE Hors Classe			190 €	201 €	227 €	244 €					
CE Classe Ex.	227 €	246 €	262 €	279 €	295 €	300 €					
Catégorie / échelon	**1**	**2**	**3**	**4/HEA1**	**5/HEA2**	**6/HEA3**	**7**	**8**	**9**	**10**	**11**
Agrégé·e - CTPS	130 €	183 €	188 €	199 €	212 €	226 €	241 €	260 €	277 €	292 €	303 €
Agrégé·e Hors Classe - CTPS Hors Classe	277 €	292 €	303 €	325 €	338 €	355 €					
Catégorie / échelon	**1**	**2/HEA1**	**3/HEA2**	**4/HEA3**	**5/HEB1**	**6/HEB2**	**7/HEB3**	**8**	**9**	**10**	**11**
Agrégé·e Classe Ex.- CTPS Classe Ex.	303 €	325 €	338 €	355 €	355 €	370 €	389 €				

MA et CDI : Montant du traitement mensuel brut.

Inférieur à 1001 € → Groupe 1	**59 €**	Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 4	**103 €**	Entre 1 801 € et 2 000 € → Groupe 6	**133 €**
Entre 1 001 € et 1 200 € → groupe 2	**74 €**	Entre 1 601 € et 1 800 € → Groupe 5	**118 €**	Supérieur à 2 000 € → Groupe 7	**148 €**
Entre 1 201 € et 1 400 € → groupe 3	**89 €**				

Prof EPS, sport ou CEPJ stagiaire à l'externe	100 €
Agrégé·e stagiaire nouvel·le enseignant·e	130 €
Congé parental - disponibilité	46 €
Stagiaire en report de stage	20 €

Stagiaire non reclassé·e : selon échelon de la catégorie d'origine.

Contractuel·le (CDD) temps plein à l'année	44 €
Etudiant·e contractuel·le alternant·e & autre CDD	20 €
Congé de formation	102 €

Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service.

Abonnement Bulletin	
Non syndicables	60 €
Institutions/Associations	60 €
Etudiant·es STAPS	20 €

Retraité·e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source.

Inférieur à 1051 € → Groupe 1	**47 €**	Entre 1 551 € et 1 800 € → groupe 4	**92 €**	Entre 2 551 € et 2 800 € → groupe 8	**152 €**
Entre 1 051 € et 1 300 € → groupe 2	**62 €**	Entre 1 801 € et 2 050 € → groupe 5	**107 €**	Entre 2 801 € et 3 050 € → groupe 9	**167 €**
Entre 1 301 € et 1 550 € → groupe 3	**77 €**	Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6	**122 €**	Entre 3 051 € et 3 300 € → groupe 10	**182 €**
		Entre 2 301 € et 2 550 € → groupe 7	**137 €**	Supérieur à 3 301 € →	**197 €**

Je choisis de payer ma cotisation…

1/ En ligne sur le site https://lesite.snepfsu.fr/sujets/le-snep-fsu/adherer-pourquoi-comment/

2/ Par chèque à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8) ☐ (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)

3/ Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué en début de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois si débuté en octobre). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements ☐ Indiquez le 1er mois de prélèvement ☐

PRELEVEMENT MANDAT

SEPA Single Euro Payments Area

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Nom

Prénom

Adresse

Compl. d'adresse

CP - Ville

Pays

Code IBAN

Code BIC

Paiement récurrent ☒ MERCI DE JOINDRE UN RIB

NE RIEN INSCRIRE ICI →

Pour le compte du
SNEP-FSU
76, rue des Rondeaux
75020 PARIS
Ref : cotisation SNEP
A :
Le :

Signature :

CREDIT D'IMPOT

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 165 € ne vous coûte réellement que 56,10 €.

Aux frais réels, l'intégralité de la cotisation est à inclure dans les frais.